

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

476^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 7 juillet 2014, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
M. Richard Cossette, conseiller

Est absente : Mme Nancy Benoît, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2014-07-187

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 9 juin 2014

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

2014-07-188

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances mentionnées en titre.

Adoptée.

4. Affaires découlant des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 9 juin 2014

La conseillère Germaine Leboeuf informe que suite à une question posée lors de la deuxième période de questions lors de la séance du 2 juin dernier, elle informe que le Club de patinage artistique a versé le montant demandé suite au spectacle de madame Joannie Rochette.

5. Administration générale

5.1 Dépôts de statistiques

5.1.1 Consommation électrique

5.1.2 Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel et eau.

5.2 Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de mai.

5.3 Adoption des comptes

2014-07-189

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 414 448,56 \$.

Liste des comptes payés	257 095,68 \$;
Liste des comptes à payer	99 847,97 \$;
Liste des salaires	57 504,91 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

5.4 Encaissements

Les encaissements reçus au cours du mois de juin 2014 sont de 120 312,59 \$.

5.5 États financiers des revenus et dépenses au 30 juin 2014

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire du mois d'août prochain.

5.6 États financiers avec avis au lecteur se terminant au 31 mars 2014 de la Société du Site Madeleine de Verchères

La Société du Site Madeleine de Verchères a fait parvenir à la municipalité les états financiers avec avis au lecteur pour l'année se terminant au 31 mars 2014.

5.7 Versement pour le bureau d'information touristique

2014-07-190

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à verser un montant de 17 000 \$ à la Société de Développement Économique de La Pérade dont un montant de 5 000 \$ pour la fabrication d'un panneau publicitaire et pamphlets pour promouvoir le développement domiciliaire et un montant de 12 000 \$ pour le loyer du bureau d'information touristique ainsi que la ressource humaine.

Adoptée.

6. Période de questions (15 minutes)

Des personnes posent des questions d'ordre général : rencontre avec Bovibec, coût des mises en demeure, la personne qui s'occupe du dossier Île-du-Grand Est, facture refusée du CLD, entente mise à la retraite, requête suivant le règlement de nuisances 99-173, ménage sur les terrains.

7. Urbanisme

7.1 Demande de dérogation mineure numéro 14-02

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 14-02, sur le lot 4 174 451, pour permettre l'érection d'une structure composée de fenêtres

permettant de fermer la galerie existante avec avant-toit situé dans la marge avant et l'érection d'un abri d'auto de type à aire ouverte également situé dans la marge avant. La nature de la dérogation vise à construire des structures à un bâtiment existant bénéficiant d'un droit acquis quant à son implantation, compte tenu de l'année de construction de la résidence;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme par le procès-verbal du 18 juin 2014;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE,

2014-07-191

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure numéro 14-02.

Adoptée.

7.2 Demande de dérogation mineure numéro 14-03

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 14-03, sur le lot 4 174 400, pour permettre l'érection d'un garage 24' x 30' séparé de la résidence située dans une cour latérale sur rue ne pouvant respecter les normes d'implantation d'un bâtiment accessoire et autoriser une hauteur supérieure à la norme prescrite pour la hauteur d'un garage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme par le procès-verbal du 18 juin 2014;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE,

2014-07-192

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure numéro 14-03.

Adoptée.

7.3 Demande de dérogation mineure numéro 14-04

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 14-04, sur le lot 4 174 492, pour permettre l'érection d'une clôture ornementale située dans la marge avant d'une hauteur supérieure à la norme prescrite tel que stipulé à l'article 10.2 du règlement de zonage 2008-262 qui dicte une hauteur maximale de 1 mètre dans la marge avant;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme par le procès-verbal du 18 juin 2014;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont discuté de cette demande lors de la rencontre préparatoire qui a eu lieu le 3 juillet dernier en ne voyant pas la nécessité d'accorder la demande de dérogation mineure 14-04;

EN CONSÉQUENCE,

2014-07-193

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité de refuser la dérogation mineure numéro 14-04 et de respecter les normes de hauteur soit de 1 mètre.

Adoptée.

7.4 Remplacement d'une enseigne existante

CONSIDÉRANT la demande de remplacement d'une enseigne situé au 310, boulevard de Lanaudière;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme par le procès-verbal du 18 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE,

2014-07-194

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'accepter la demande puisqu'elle respecte les critères du Programme d'intégration et implantation architecturale (PIIA).

Adoptée.

La conseillère Germaine Leboeuf ne prend pas part aux discussions ni au vote de la prochaine résolution.

7.5 Demande d'aliénation et lotissement

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des lots 274, 275 et 276 de la paroisse de Saint-Prosper ainsi que les lots 4 175 438, 4 175 788 et 4 175 628 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaitent séparer les terres de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les producteurs agricoles sont intéressés à acheter la terre cultivable qui est situé dans Sainte-Anne-de-la-Pérade mais pas la terre à bois qui est située dans la municipalité de Saint-Prosper;

CONSIDÉRANT la demande d'aliénation et lotissement présentée à la municipalité;

CONSIDÉRANT que cette partie de terrain, suite à un lotissement, n'aura aucun impact sur l'agriculture ;

2014-07-195

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la demande puisqu'il n'y aura aucun effet sur la protection des terres agricoles du secteur et que ladite demande respecte la réglementation de la municipalité et de son plan d'urbanisme, le schéma d'aménagement de la M.R.C. des Chenaux et respecte l'homogénéité du territoire.

Adoptée.

7.6 Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture

CONSIDÉRANT une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture par les promoteurs d'un projet de construction, d'exploitation et entretien d'un

oléoduc afin de transporter du pétrole brut; cette demande vise l'utilisation d'une emprise permanente (notion de corridor), l'implantation de vannes de sectionnement et les accès nécessaires et pour la durée des travaux, d'une aire de travail (adjacente à l'emprise permanente) et d'aires supplémentaires pour le franchissement d'obstacles;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de cette emprise permanente n'aura aucun impact sur l'agriculture ;

2014-07-196

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la demande puisqu'il n'y aura aucun effet sur la protection des terres agricoles du secteur et que ladite demande respecte la réglementation de la municipalité et de son plan d'urbanisme, le schéma d'aménagement de la M.R.C. des Chenaux et respecte l'homogénéité du territoire.

Adoptée.

8. Loisirs

8.1 Engagement de la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire du 4 août prochain.

8.2 Autorisation de crédit

2014-07-197

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour les activités et les achats suivants :

- Activités compensatoires pour piscines municipales : sorties supplémentaires, achat de mini piscine gonflable, location jeux gonflables;
- Randonnée à vélo avec Desjardins;
- Achat et installation d'éclairage de scène;
- Achat d'un râteau pour l'entretien du terrain de pétanque;

Pour un montant approximatif de 4 500 \$.

Adoptée.

9. Voirie

9.1 Soumission pour pièces d'asphalte

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2014-06-156, la municipalité a demandé des soumissions par invitation à trois (3) entreprises pour des travaux de pavage et pièces d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions soient :

Construction pavage Portneuf inc.	171,50 \$, taxes non incluses/tonne métrique;
Maskimo construction inc.	267,09 \$, taxes non incluses/tonne métrique;
Lebel Asphalte	158,40 \$, taxes non incluses/tonne métrique;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Lebel Asphalte est jugée la plus avantageuse;

2014-07-198

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à Lebel Asphalte au montant de 158,40 \$, taxes non incluses, la tonne métrique.

Adoptée.

9.2 Glissement de terrain

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation de la route Rapide Nord suite à l'affaissement du terrain de la route se feront d'ici l'automne sur les lots 4 306 290 et 4 306 291;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite signer une servitude de passage avec les propriétaires concernés;

2014-07-199

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Jean Châteauneuf, arpenteur géomètre afin d'établir l'assiette de servitude dans ce secteur.

Adoptée.

9.3 Entretien de chemins

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation des prévisions budgétaires 2014 des montants ont été inscrits pour effectuer des travaux d'amélioration de certaines routes;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a fait une tournée de certaines routes à vocation agricole et qu'il a soumis une estimation des coûts aux membres du conseil dans le but d'effectuer des travaux dans les routes Petit Sainte-Marie, Saint-Édouard, à Raymond et Welly;

2014-07-200

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits au montant approximatif de 50 000 \$.

Adoptée.

9.4 Échange de service de voirie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Prospere effectue durant la période estivale l'entretien du rang Price dont une partie se situe sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Prospere a fait parvenir la résolution numéro 116-06-14 informant du nouveau taux horaire pour la niveleuse au coût de 156,40 \$ tel que spécifié dans le manuel du ministère des Transports du Québec;

2014-07-201

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter le nouveau taux horaire de 156,40 \$.

Adoptée.

9.5 Déchiqueteuse de branches

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux doivent couper des branches et arbres le long des routes pour permettre une meilleure circulation;

CONSIDÉRANT le problème de disposition de branches;

CONSIDÉRANT la proposition d'un propriétaire de céder à la municipalité, une déchiqueteuse pour un montant de 5 500 \$;

2014-07-202

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition au montant de 5 500 \$.

Adoptée.

10. Aqueduc

10.1 Traverse ruisseau Gendron

CONSIDÉRANT QUE le projet d'installer un nouveau tuyau d'aqueduc par forage directionnel en dessous du ruisseau Gendron d'ici l'automne prochain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite signer une servitude de passage avec les propriétaires concernés;

2014-07-203

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Jean Châteauneuf, arpenteur géomètre afin d'établir l'assiette de servitude dans ce secteur.

Adoptée.

10.2 Nouveau prix pour l'achat d'eau à Batiscan

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la municipalité de Batiscan établit un nouveau coût pour l'achat de l'eau suivant l'année antérieure;

CONSIDÉRANT QUE ladite municipalité a fourni les états financiers pour l'année 2013 justifiant les frais d'exploitation du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT le nouveau coût soumis à 0,564 \$ du mètre cube, comparativement à 0,561 \$ du mètre cube, pour l'année 2012;

2014-07-204

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'accepter le nouveau coût du mètre cube à 0,564 \$.

Adoptée.

10.3 Servitude aqueduc

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a installé une nouvelle traverse d'aqueduc sur les lots 4 175 712 et 4 175 445;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite signer une servitude de passage avec les propriétaires concernés;

2014-07-205

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Jean Châteauneuf, arpenteur géomètre afin d'établir l'assiette de servitude dans ce secteur.

Adoptée.

11. Divers

11.1 Entretien bâtisses par CJS

2014-07-206

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de retenir les services de la Coopérative jeunesse de services de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour l'entretien du centre récréatif lors des trois semaines de vacances de la préposée à l'entretien des bâtisses de la municipalité.

Adoptée.

11.2 Contrat hockey senior

CONSIDÉRANT le projet de signature d'une entente sur l'utilisation de l'aréna par le Club de hockey senior présenté aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent apporter certaines modifications;

CONSIDÉRANT QUE madame la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier vont préparer un projet d'entente;

2014-07-207

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer ladite entente après acceptation par tous les membres du conseil suite aux modifications qui seront apportées.

Adoptée.

11.3 Demande dérogation MRC des Chenaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite effectuer des travaux d'une virée à l'Île-du-Large Est;

2014-07-208

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité de transmettre une demande à la MRC des Chenaux dans le but de modifier le schéma d'aménagement qui permettrait d'effectuer des travaux pour une nouvelle virée à l'Île-du-Large Est.

Adoptée.

12. Bibliothèque

2014-07-209

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits au montant de 442,96 \$ pour l'organisation d'une animation pour les jeunes de l'école primaire qui aura lieu le 23 septembre prochain et qu'une demande soit transmise au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans le but de recevoir 50 % du montant.

Adoptée.

13. Demandes

13.1 Autorisation de circuler dans les rues de la municipalité

2014-07-210

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'autoriser l'organisme Excellence Physio & Réadaptation à circuler dans les rues de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 7 septembre 2014 pour la Grande course CBI.

Adoptée.

14. Autres sujets

Aucun.

15. Rapport de comité

La conseillère Germaine Leboeuf informe qu'elle a assistée à l'assemblée générale du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie et que la contribution annuelle pour l'année 2015 sera augmentée de 0,06 \$.

Le conseiller Adam Perreault informe qu'il a assisté à une réunion sur la politique familiale et revitalisation et les démarches seront entreprises dans le but d'aller chercher des subventions.

La mairesse Diane Aubut informe que l'exposition canine a signé un contrat de 5 ans pour les années 2014 – 2018 et que pour cette année l'activité s'est bien déroulée; qu'il y a eu une rencontre de consultation sur les loisirs et sur la mise en place pour l'évènement qui soulignera le 350^e anniversaire de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

16. Période de questions (15 minutes)

Des personnes posent des questions d'ordre général : la date d'entrée en vigueur du règlement 2008-262, le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme, endroit où ont lieu les séances de la MRC des Chenaux, projet oléoduc, comptes rendus des réunions de la MRC des Chenaux, mises en demeure, nouvelle entreprise à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

17. Clôture de la séance

2014-07-211

L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 20 h 56.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

René Roy
Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse